

LIVRET INTERNATIONAL DE FAMILLE

Bureau : Secteur Services démographiques – Etat Civil - Bureau mariages

Rèfèrènts: CERUTTI Stefania – TURELLO Daria

Résponsable: BISSOLINO Maria Metella

Adresse: Via De Amicis, 8

Tel. +39 0141 399607 – 399606

Fax +39 0141 399609

Horaires: du Lundi au Vendredi h. 08,30 – 12,30
Mardi et Jeudi h. 14,00 – 16,00 par rendez-vous

EXIGENCES

Il peut être demandé par les conjoints dans le Commun où il y eu le mariage ou où l'acte a été transcrit.

MODALITE

Les conjoints présentent la demande au commun où le mariage a été célébré ou où l'acte a été transcrit.

DOCUMENTATION A PRESENTER

Document d'identité des conjoints

Frais

Gratuit

Temps

30 jours de la réception de la demande

Informations

Le livret international de famille est numbré et daté. En cas de perte est nécessaire présenter plainte à la police ; après ça on peut donner un duplicata.